

N° 10303-2021/1-ACTS/SG

Date du : 10 février 2021

Rapport de présentation

OBJET : projet de délibération relative à la stratégie provinciale en matière de tourisme

PJ : un projet de délibération

Le tourisme est un secteur économique important pour la Nouvelle-Calédonie : vecteur de valorisation de nos patrimoines naturel et culturel, créateur de richesse et d'emploi, outil de développement territorial de proximité, facteur d'épanouissement des familles qui se voient proposées des activités diversifiées pour leurs congés. L'année 2019 aura été un record de fréquentation touristique et donc de retombées économiques pour le territoire :

- 130 458 visiteurs internationaux, 343 962 croisiéristes ;
- 33,6 milliards de francs CFP de recettes touristiques internationales ;
- Plus de 5 200 emplois directs.

L'année 2020 a quant à elle été impactée par une crise sanitaire mondiale sans précédent mais aussi par un contexte économique et politique incertain. Cette situation a forcé les acteurs publics et privés du secteur à être agiles pour y faire face et à la collectivité de réfléchir à une évolution de sa stratégie.

La province Sud a mis en place ou coordonné avec les partenaires qu'elle finance des dispositifs afin d'accompagner au mieux les entreprises impactées par ce contexte :

- plan d'urgence pour les entreprises impactées par la crise sanitaire Covid 19 ;
- plan d'urgence pour les entreprises durablement affectées par la fermeture des frontières ;
- adaptation et gratuité du Plan de Professionnalisation des Acteurs du Tourisme (PPAT) ;
- lancement de la campagne « Sweet Home » pour relancer la consommation domestique suite au confinement ;
- organisation d'un salon du tourisme « Evasion Sud » ;
- plan d'urgence pour les entreprises impactées par les blocages dans le Grand Sud.

Cette période particulière doit cependant représenter une opportunité de repenser l'organisation de la gestion de la compétence provinciale du développement économique touristique. Ce travail a été engagé dès le second semestre de 2020.

Un autre enjeu majeur qui apparaît avec le contexte actuel est la survie du secteur lors de la réouverture des frontières. Les Calédoniens ont su compenser la perte de fréquentation touristique internationale pour une grande partie des entreprises, notamment en dehors du grand Nouméa. Seulement, nous ne sommes pas en capacité d'estimer le nombre de touristes étrangers qui viendront, et ce malgré le fait d'être un territoire « Covid Free ». Le challenge sera alors d'être innovant et compétitif avec un produit de qualité et facilement accessible.

C'est dans cette optique que la province Sud a procédé à un diagnostic des partenaires qu'elle finance. La principale préconisation de cette étude était de mutualiser et de concentrer les moyens autour d'une organisation agile portant une stratégie unique. En effet, jusque-là, c'était le GIE Nouvelle-Calédonie Tourisme point Sud, financé à hauteur de 80 % par la province Sud, qui assurait la promotion internationale de la destination Nouvelle-Calédonie. La province cofinçait avec certaines communes de son territoire un réseau de cinq offices de tourisme et la maison du lagon pour la promotion domestique et l'accueil des visiteurs.

Par ailleurs, les financements tels qu'opérés au sein du GIE faisait porter un réel risque de gestion de fait aux élus de la province Sud.

Dans un objectif d'efficience, comme pour l'ensemble des politiques publiques, il a été décidé que chaque niveau de collectivité devait assumer pleinement ses propres compétences. Ainsi, il revient à la Nouvelle-Calédonie d'assurer la promotion internationale du territoire et à la province Sud de concentrer ses moyens sur le développement, la structuration, la promotion et la commercialisation de son offre. Cette décision implique la dissolution de GIE NCTPS et d'acter notre retrait de celui-ci ainsi que de réorienter des crédits de la province Sud, notamment ceux destinés aux offices de tourisme, et de développer un outil de commercialisation de nos offres touristiques.

Ainsi, c'est une réorganisation globale que porte aujourd'hui la collectivité par la création d'un service du tourisme au sein de la nouvelle direction du développement économique et du tourisme, proposition soumise à délibération en parallèle de ce texte. Ce service sera en charge de mener une veille statistique du secteur et de piloter la stratégie de développement touristique durable. Il renforcera le travail d'accompagnement et de formation auprès des structures afin de valoriser le fort potentiel d'attractivité de notre destination.

La mise en œuvre de cette forte ambition provinciale doit également reposer sur un outil adapté associant à la province Sud les communes qui jouent un rôle essentiel en matière d'animation locale. Véritable agence d'attractivité touristique, cette nouvelle entité pourrait prendre la forme d'une société publique locale (SPL), structure juridique alliant au mieux sécurité juridique pour la collectivité provinciale et agilité du secteur privé.

Ses principales missions, formalisées dans une convention d'objectifs et de moyens avec la province Sud, seraient de :

- accueillir et informer la clientèle ;
- mettre en œuvre toute action sur l'image, la notoriété et l'attractivité de chaque territoire de la province Sud ;
- accompagner et animer le réseau d'opérateurs touristiques par territoire géotouristique et par filière ;
- construire des offres et les commercialiser pour l'ensemble de la destination ;
- coordonner et suivre la mise en œuvre des actions définies par les collectivités.

Ainsi, l'agence d'attractivité sera à la fois au service des visiteurs mais avant tout au service des entreprises touristiques en matière d'ingénierie, de valorisation et de commercialisation. Elle permettra la mise en œuvre des actions d'amélioration de l'offre touristique et sera aux côtés des prestataires pour les accompagner dans la volonté provinciale de faire de notre territoire une destination de tourisme durable.

Ce projet a été présenté à l'ensemble des communes de la province Sud et aux actuelles entités en charge de la promotion touristique domestique qui sont financées par la collectivité. Il est proposé que cette SPL ait pour membres la province Sud et les communes qui souhaitent intégrer le dispositif. Les socioprofessionnels auront toute leur place dans la conduite des affaires de la future SPL car l'objectif partagé par tous est de valoriser et de vendre l'ensemble des prestations des territoires qui composent la province Sud.

Dès la création du service du tourisme provincial et de l'agence d'attractivité, les actions à mettre en place en priorité seront de :

- réaliser un portrait identitaire de la destination et un diagnostic post-Covid du tissu économique touristique ;
- établir une stratégie de développement durable de l'offre touristique ;
- établir une stratégie de marketing et d'attractivité de la destination ;
- mobiliser les acteurs autour d'une nouvelle marque ;
- améliorer la visibilité et la commercialisation de l'offre par la mise en place d'une market place et le développement d'espaces de vente en directe dans les antennes de l'agence ;
- favoriser en lien avec le service provincial du tourisme l'émergence et le renforcement qualitatif de l'offre touristique.

Il vous est proposé d'approuver le principe de création de cette société publique locale. En parallèle, il est proposé d'acter la sortie du GIE NCTPS et des offices de tourisme et ce suite à une concertation engagée avec les communes et les professionnels.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.